



7

6

5

4

3

1

2



# 47- Depuis la RD928 aux Croisettes

**Commentaire initial (2017) :** Le point de vue est situé au croisement de la RD928 avec une route secondaire du plateau menant au village d'Huchenneville. La route départementale est doublée par l'autoroute A28 à quelques centaines de mètres de distance. La présence des infrastructures et d'un paysage d'openfield contraste avec la petite échelle des vallées vertes. Ici, la rémanence du bocage du bocage transparait uniquement au travers de quelques arbres isolés et de séquences rares de haies. L'arrière-plan est marqué par la succession de lignes boisées, formant un jeu de coulisses entre lesquelles s'inscrivent les parcelles de cultures. Le projet éolien se détache sur l'horizon. Il s'inscrit dans la continuité d'une ligne boisée de l'arrière-plan et dans le prolongement de la hauteur du boisement. Ces facteurs contribuent à la bonne insertion du parc dans les structures existantes du paysage. L'impact est faible.

**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)

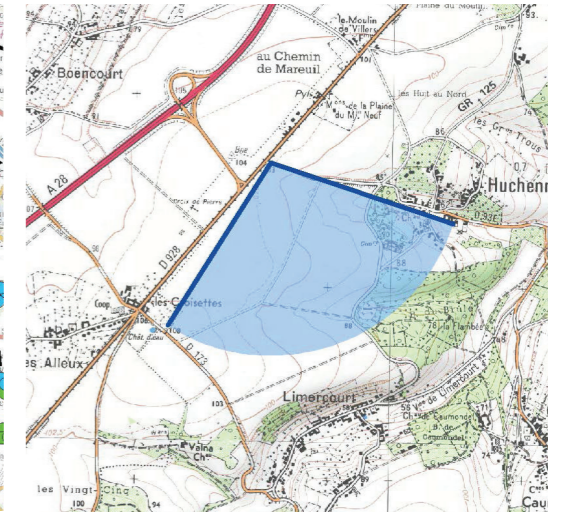
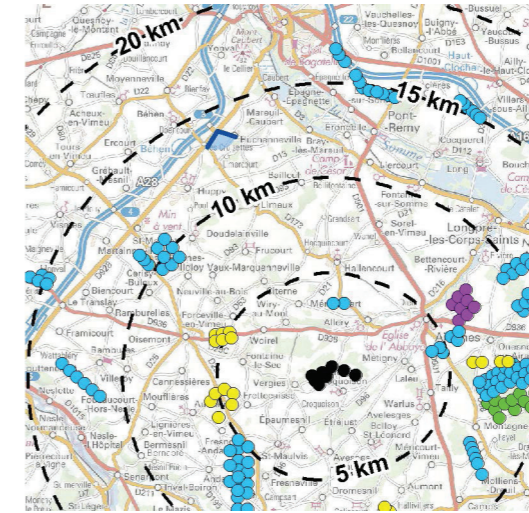


**Coordonnées du point de prise de vue :** X=613096 / Y= 6995616 (Lambert 93)

**Angle de vue :** 104°

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 13.8 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 14.8 kilomètres





## 47- Depuis la RD928 aux Croisettes

### Commentaire révisé :

Tout comme les éoliennes visibles du contexte éolien, le parc d'Aquettes s'inscrit dans la continuité de la ligne boisée, lui permettant de s'insérer subtilement dans le paysage. Aussi, aucun effet supplémentaire sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)





VUE REELLE REVISEE - pour une vision des éoliennes à «taille réelle», tenir le document à 50 cm du regard









# 48- Depuis le Camp de César à l'Etoile

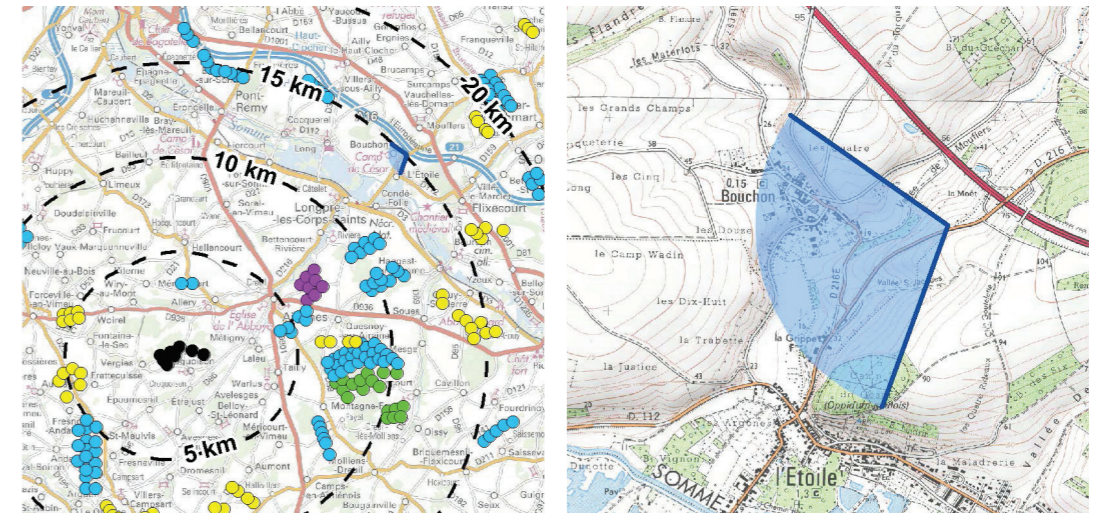
**Commentaire initial (2017) :** Le Camp de César, ancienne butte féodale, épouse le coteau de la Somme en rive droite du fleuve. En grande partie boisée, il domine la vallée. Le point de vue est situé en contrebas de cette butte, sur une route descendant vers le village de l'Etoile. La vue s'ouvre au premier plan sur une prairie bordée d'une épaisse haie et au delà sur le vallon de Bouchain, blotti au creux du relief. Le versant opposé du vallon se mêle à la vision de la rive gauche de la Somme, où l'on devine l'urbanisation et les boisements du coteau, et au delà la ligne du plateau du Vimeu. Le projet éolien s'inscrit sur cette ligne et se détache sur l'horizon. Il vient s'ajouter à une série de parcs éoliens existants ou en instruction. Ces parcs composent aujourd'hui deux groupes distincts. Leur inscription reste ainsi lisible, sans surcharger la vue sur le plateau. L'impact est faible.

**Coordonnées du point de prise de vue :** X=631156 / Y= 6993272 (Lambert 93)

**Angle de vue :** 105 °

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 15.1 kilomètres

**Distance à l'éolienne la plus éloignée :** 16.9 kilomètres



**Vue filaire initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue filaire révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)





## 48- Depuis le Camp de César à l'Etoile

### Commentaire révisé :

L'évolution du contexte éolien tend à étirer le motif éolien sur l'horizon dégagé visible. Néanmoins, le parc d'Aquettes gagne ici en lisibilité, ne se superposant plus avec un projet éolien (projet des Crupes). Aussi, aucun effet notable sur l'impact visuel du projet n'est relevé.

**Vue réelle initiale** (parc projeté d'Aquettes selon contexte éolien en date du 01/08/2017)



**Vue réelle révisée** (parc accordé d'Aquettes selon nouveau contexte éolien en date du 04/02/2021)

